

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 28 mars 2022

N° CD-2022-2-2-1

N° applicatif 3475

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2022 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, EMPLOI ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Résumé : Au cœur de l'Europe Rhénane, l'Alsace est un moteur économique. La reprise de l'activité est soutenue (+1,9% d'effectifs salariés du secteur privé, + 11,8% de création d'entreprises, - 13,6% de demandeurs d'emplois de catégorie A en un an, un taux de chômage à 7,5%) mais laisse apparaître des fragilités dans les domaines de l'approvisionnement en matières premières, de recrutement de main-d'œuvre, de formation et d'attractivité des métiers, de fourniture d'énergie ou encore de disponibilité foncière.

Le présent rapport budgétaire traduit l'engagement de la collectivité pour renforcer l'attractivité de l'Alsace pour une croissance résiliente et durable.

Pour l'ensemble des projets visant à renforcer les atouts des territoires alsaciens, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 d'un montant total de 39 388 855,14 € de crédits de paiements en dépenses et 21 189 577,50 € de crédits de paiement en recettes.

Les objectifs poursuivis visent à soutenir l'économie de proximité, amplifier le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des personnes en situation de handicap, promouvoir l'attractivité des métiers des filières en tension, préserver les ressources.

La Collectivité s'engage ainsi à construire des partenariats qui favorisent et accélèrent la relance de l'économie de proximité et l'emploi.

Elle apporte son soutien à l'enseignement supérieur et la recherche dans les secteurs de pointe, elle investit dans les équipements structurants de l'aéroport de Strasbourg, elle soutient les investissements portés par les ports de Strasbourg, les ports de Mulhouse-Rhin, les investissements des plates-formes départementales d'activités ou encore le parc des expositions de Strasbourg.

Avec le soutien à Alsabail et à l'ADIRA, la Collectivité a engagé une étude prospective sur le foncier économique, et les travaux préparatoires à la mise en place d'un dispositif d'avances de crédit-bail pour l'immobilier d'entreprise. La promotion de la Marque Alsace (2,5M de fans, 9000 entreprises partenaires, 26M de vidéos sur les réseaux) sera amplifiée avec le déploiement de la marque « employeur Alsace », la marque « fabriqué en Alsace », les marques du pôle alimentaire Alsace (« produits du terroir », « savourez l'alsace ») et récemment le lancement de la marque « Artisan d'Alsace » avec la Chambre de Métiers.

Dans le même registre, la Collectivité a signé un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace principalement autour de trois missions, le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, l'attractivité des métiers auprès des collégiens (soutien aux plates-formes d'initiatives locales pour la création-reprise d'entreprises, l'immersion progressive en activité en entreprises, des actions ciblées sur les métiers en tension, stages de découverte en 3ème), ou encore le soutien aux actions de promotion de business sourcing à l'échelle transfrontalière avec un objectif de 500 entreprises inscrites sur la plateforme.

La collectivité a également signé un partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace avec des actions de soutien aux exploitations agricoles, l'attractivité des métiers, la promotion des circuits courts, la gestion économe du foncier, la préservation de la biodiversité (la préservation des prairies, la gestion économe de l'eau ou encore la lutte contre les coulées de boue), ou encore les travaux de modernisation de l'abattoir de Cernay.

Concernant l'activité touristique, vecteur majeur de l'économie alsacienne, la Collectivité engagera un travail de concertation avec les acteurs locaux afin de conforter la Destination Alsace. Elle apportera un soutien financier à l'ADT. L'année 2022 sera également marquée par le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accompagner les investissements touristiques innovants et écoresponsables, l'organisation d'un évènement « les escapades alsaciennes » pour la découverte des lieux insolites, ou encore le soutien à la digitalisation de l'offre touristique. Enfin, des évènements importants se dérouleront en 2022, lors desquels l'occasion sera donnée de faire briller la Destination Alsace. On peut citer entre autres, le salon international de l'agriculture à Paris, l'accueil du Tour de France féminin en Alsace, la préparation de l'Édition 2023 de la Cérémonie de Révélation des Etoilés du Guide Michelin, dont l'Alsace sera le Territoire Hôte, avec une organisation portée par la CEA.

En matière d'environnement, à côté des actions récurrentes, notamment en matière d'Espaces Naturels Sensibles, deux sujets majeurs seront mis en œuvre : le déploiement progressif des brigades vertes et la poursuite du soutien à l'éducation à l'environnement notamment au travers du réseau des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement.

Dans le domaine de la transition énergétique, la collectivité souhaite structurer une stratégie globale de transition portant sur l'ensemble des champs couverts par la collectivité (mobilité, patrimoine bâti, patrimoine véhicules, barrages et énergies renouvelables, après Fessenheim...). A titre d'exemple, le projet relatif au champ photovoltaïque de la piste déclassée de Munchhouse entre progressivement en phase concrète, suite à la signature d'un bail emphytéotique de location du terrain et avec le démarrage des travaux par la société Engie Green.

En conclusion, de par ses actions au quotidien, la Collectivité agit en faveur de

la résilience de l'économie de proximité.

I. POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

La politique de l'attractivité a pour objectifs :

- ✓ de favoriser l'économie de proximité et la cohésion sociale,
- ✓ d'ancrer les territoires dans des dynamiques de création d'emplois,
- ✓ de lutter contre la précarité et l'exclusion,
- ✓ de développer l'économie de la connaissance grâce au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- ✓ de soutenir les équipements structurants et les projets majeurs qui renforcent l'attractivité et favorisent un développement équilibré des territoires.

1. Le renforcement de l'attractivité économique alsacienne

Pour faire face à deux années successives marquées par la pandémie de la COVID-19, l'année 2022 devra tenir compte des grandes évolutions en matière de transition écologique, de transition numérique ou encore du vieillissement de la population mais aussi de l'évolution des comportements (télétravail, consommation, ...), d'un étalement urbain qui a atteint ses limites et d'une nécessaire relocalisation de certaines activités pour favoriser le développement de l'économie de proximité.

C'est pour répondre à ces enjeux que la Collectivité européenne d'Alsace met en œuvre des actions de nature à sauvegarder l'activité, soutenir les secteurs fragiles, redonner des perspectives en matière d'emploi, libérer les activités du quotidien au moyen de dispositifs innovants et investir dans des projets structurants du territoire alsacien. Ces orientations ont été partagées avec les acteurs des secteurs concernés.

Certaines de ces mesures fortes qui ont été décidées en faveur de l'attractivité des territoires ont déjà fait l'objet de déclinaisons concrètes et opérationnelles en 2021 et seront poursuivies et approfondies en 2022 :

➤ Réflexion prospective sur les projets de zones d'activités structurants à l'échelle de l'Alsace

Le développement économique ne pourra se faire sans la libération et l'aménagement de foncier. A l'instar des plates-formes d'activités départementales initiées par le Département du Bas-Rhin il y a quinze ans, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de promouvoir une étude de prospection des sites potentiels à développer à un horizon d'une dizaine d'années en partenariat avec les intercommunalités en mobilisant son réseau d'ingénierie pour accompagner d'une part la maîtrise et le portage foncier via l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA), et d'autre part les études préalables en urbanisme et en aménagement, via l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR). Cette réflexion a été confiée à l'ADIRA afin de livrer les potentialités de développement à l'échelle de l'Alsace à l'horizon 2030.

L'objectif est d'associer les forces vives de l'économie et les territoires pour aboutir à une vision partagée des zones d'activités économiques structurantes et construire une

stratégie globale en lien avec la loi Climat et Résilience qui, en instaurant le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) implique une diminution de la consommation foncière de moitié pour les dix prochaines années, et pourrait contrarier le développement du tissu économique alsacien.

➤ **Soutien aux 7 PFIL alsaciennes pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des personnes handicapées**

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Alsace Eurométropole est un acteur central de la création d'entreprises. Elle s'est dotée d'un fonds spécifique qui abonde notamment les 7 Plates-formes d'initiative locale –PFIL– (Strasbourg, Haguenau, Saverne, Mutzig, Sélestat, Colmar et Mulhouse) pour compléter leur financement, mais peut également être mobilisé sur d'autres actions. Ce fonds est porté par l'Association « Fonds CCIT Alsace Eurométropole ».

Afin de favoriser la montée en puissance des projets susceptibles de bénéficier des montages PFIL, portés par les publics cibles de la collectivité, un dispositif financier spécifique dont l'économie générale donnée ci-après a été mis en place :

- dispositif de soutien à la création, ou reprise d'entreprise portée par des bénéficiaires du RSA ou des personnes en situation de handicap sur la base d'un forfait de 4 mois de RSA (moyenne 500 €/mois) et la prise en charge à hauteur de 500 € des frais de dossier, soit une aide de 3 000 € par projet soutenu dont 2 500 € de prêt d'honneur,
- une enveloppe annuelle de l'ordre de 100 000 €, sur une base de 33 projets de création ou reprise d'entreprise soutenus.

Pour l'année 2021, une convention a été passée avec l'Association « Fonds CCIT Alsace Eurométropole », octroyant une aide de 100 000 € qui, compte tenu de son rôle dans le financement des PFIL, a la charge de la gestion du dispositif à l'échelle de l'Alsace.

Après l'étude du bilan de cette première année, ce dispositif pourrait être reconduit pour les années 2022-2023 dans le cadre d'une nouvelle convention à établir avec l'association.

➤ **Promotion de la plate-forme de Business sourcing à l'échelle transfrontalière**

Le site Business sourcing développé par la CCI Alsace Eurométropole a pour objectif de développer les relations d'affaires avec des entreprises locales à l'échelle transfrontalière avec la Suisse et le Bade Wurtemberg. La plateforme recense 300 entreprises avec un objectif de 500 entreprises référencées courant 2022.

Aussi, la Collectivité européenne d'Alsace a mobilisé une enveloppe de 200 000 € pour 2021-2022 afin de promouvoir cette mise en relation fournisseurs-clients.

➤ **Renforcement de la stratégie de la « Marque Alsace »**

La stratégie d'attractivité de l'Alsace se décline autour de la Marque Alsace qui est une marque partagée et appartient à tous les acteurs qui contribuent au rayonnement de l'Alsace. Elle porte l'ambition :

- d'améliorer l'image de l'Alsace et développer son attractivité, son rayonnement autour de valeurs de développement et d'excellence,
- de fédérer et mobiliser les acteurs et ambassadeurs fiers de leur territoire autour d'actions collectives,
- de développer l'attractivité économique de l'Alsace pour attirer des investissements, des entreprises, des emplois, des étudiants et des touristes.

En 2021, la Marque Alsace c'est :

- + de 2 500 000 fans dont 1 200 000 sur la page Alsace,
- + de 800 000 personnes engagées en novembre 2021,
- 9 000 entreprises partenaires de la Marque Alsace,
- + de 26 000 000 vidéos vues en 2021,
- 3 000 références produits « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir »,
- 113 entreprises labellisées Alsace Excellence,
- + de 20 000 personnes travaillant au sein d'une entreprises Alsace Excellence,
- 28 000 ambassadeurs d'Alsace.

a. Stratégie alimentaire locale

En 2021, l'ADIRA, l'ARIA et Alsace Qualité se sont rapprochés pour faire converger leurs efforts en vue de développer la consommation des produits alimentaires alsaciens et plus particulièrement des produits porteurs des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des filières et des produits locaux. Les axes de travail prioritaires retenus portent sur :

- La notoriété des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir »,
- Le développement de la présence des Marques en grande distribution,
- Le développement de la présence des Marques dans la restauration hors foyer,
- Le développement de la présence des Marques hors Alsace,
- L'organisation des filières autour de la Marque « Savourez l'Alsace Produit du Terroir »,
- Le développement de la présence des Marques via les circuits courts,
- Le développement de la vente en ligne.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient le déploiement de cette stratégie alimentaire locale et s'est engagée dans une démarche globale visant à valoriser les produits, les métiers et les savoir-faire locaux en partenariat avec les filières et les professionnels, dans une perspective d'excellence. Un engagement financier prévisionnel de 1 500 000 € a été pris sur trois ans (mi-2021 à mi-2024). Une aide de 200 000 € a été attribuée à l'ADIRA pour accompagner la mise en place du projet de Pôle Alimentaire Alsace en partenariat avec l'ARIA et Alsace Qualité.

Ainsi, en novembre 2021, les partenaires ont créé une structure dédiée sous forme associative, dénommée « Association pour la promotion et le développement des marques Savourez l'Alsace et Savourez l'Alsace Produit du Terroir ». En 2022, un travail sera mené avec cette association pour définir le partenariat pour les années 2022 à 2024 en vue de poursuivre et d'approfondir le développement de la stratégie alimentaire locale. Les objectifs seront déclinés dans une convention pluriannuelle.

b. Marque « Artisan d'Alsace »

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait également apporter son soutien au développement de la Marque « Artisan d'Alsace » portée par la Chambre des Métiers d'Alsace et élaborée en partenariat avec l'ADIRA.

Depuis 2020, plus que jamais, les artisans ont joué un rôle important dans le quotidien des alsaciens. Dans un souci de pérenniser cette relation privilégiée, des échanges ont eu lieu entre l'ADIRA et la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) dès le mois de septembre 2020. Un projet de promotion de l'artisanat au travers de la Marque « Artisan d'Alsace » a été élaboré en concertation avec les organisations professionnelles alsaciennes. Il s'inscrit également dans la complémentarité des deux marques sectorielles « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » et de la marque « Fabriqué en Alsace ».

En septembre 2021, la marque « Artisan d'Alsace » a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Il s'agit d'une marque simple et non d'une marque de garantie sur la qualité de produits ou de services qui permettra de renforcer :

- les performances économique, environnementale, sociale et digitale,
- les qualifications, formations, transmissions du savoir-faire et implications dans les différents métiers,
- les liens entre les territoires et les habitants.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace pourrait devenir partenaire de ce projet pour la période 2022-2025 et une convention pluriannuelle de partenariat pourrait être élaborée avec la CMA.

c. Autres développements de la Marque Alsace

Parmi les autres actions de développement de la Marque Alsace, 3 priorités supplémentaires ont été identifiées pour l'année 2022 :

- Lancement de la démarche Marque « Employeur Alsace » :

Les entreprises font face aujourd'hui à trois difficultés majeures : le coût des matières, le coût et la disponibilité de l'énergie et la pénurie de main d'œuvre adaptée aux besoins. Parmi ces trois sujets, le Pôle Marque Alsace propose d'agir pour soutenir les entreprises, l'économie et les emplois autour de l'attractivité de l'Alsace. Le projet de développement de la Marque Employeur d'Alsace a vocation de permettre de développer les emplois en attirant les talents dont les entreprises ont besoin, en développant l'employabilité des alsaciens, en fidélisant la population active dans les entreprises et dans les territoires. Il a vocation à fédérer toutes les forces vives agissant en Alsace avec le soutien escompté de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Alsace.

- Développement de la Marque « Fabriqué en Alsace » :

Cette Marque a été lancée en 2021. Elle a pour cible principale les produits alsaciens hors alimentaire. Elle a été créée à la demande des entreprises qui souhaitent pouvoir différencier leur production. L'enjeu est de permettre aux consommateurs d'identifier la production des entreprises alsaciennes et de donner envie de choisir leurs produits. Les actions menées autour de cette Marque seront cofinancées par les entreprises bénéficiaires et une participation de la CeA est également attendue.

➤ Visibilité des filières économiques et des territoires alsaciens :

L'ambition de la Marque Alsace est de développer la visibilité et l'attractivité de l'Alsace en se concentrant sur les territoires d'Alsace pour donner l'envie de consommer les productions alsaciennes autour des collectifs d'entreprises qui fédèrent sur leurs filières et qui ont à cœur de faire rayonner l'Alsace. Le Pôle Marque Alsace a fait la preuve de son excellence sur les réseaux sociaux grâce aux savoir-faire développés et aux résultats obtenus. Ces médias présentent l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur des communautés réunissant des millions de militants mais également de cibler les publics en fonction des sujets et des objectifs. Le Pôle Marque Alsace souhaiterait mettre ces campagnes au service des territoires alsaciens en nouant des partenariats pour identifier les sujets prioritaires, cibler les publics pertinents, s'appuyer sur la notoriété et l'image de l'Alsace pour faire rayonner les territoires et quantifier les résultats en vue d'optimiser la stratégie. La Collectivité européenne d'Alsace pourrait apporter son soutien à ce projet.

2. ADIRA

L'année 2022 se traduira également par le soutien à l'ADIRA dont le rôle et la place centrale ont été confortés par les accords de Maignon du 29 octobre 2018.

En 2021, face à la crise sanitaire, l'ADIRA a poursuivi l'accompagnement des entreprises.

Des actions se sont concrétisées par un bilan exceptionnel en dépit de la crise sanitaire (Lilly France, Striebig Logistique, SES Sterling, Hager Groupe, Tryba Industrie, Corteva Agriscience, ...) :

- 411 projets nouveaux ;
- 322 projets « entreprises » décidés et réalisés ;
- 1 760 591 € d'investissements ;
- 4 811 emplois créés ou maintenus ;
- 313 entretiens avec des entreprises Grands comptes.

En 2022, l'ADIRA poursuivra son rôle d'accompagnement des entreprises et des collectivités pour faire face à l'après-crise de la COVID-19 : conseiller les entreprises en difficultés, favoriser l'insertion des bénéficiaires des minimas sociaux, appuyer les projets d'installation et de développement des entreprises, être le partenaire des territoires et des élus pour définir leurs stratégies d'activités et au travers du renforcement de la stratégie « Marque Alsace ».

Les nouveaux statuts de l'ADIRA sont en cours de finalisation.

3. Immobilier d'entreprises

La loi NOTRe a réservé, à compter du 1er janvier 2016, de manière exclusive au profit des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la compétence pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles (article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales).

Le législateur a néanmoins prévu que la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise puisse être déléguée des EPCI en tout ou partie aux Départements.

Les difficultés économiques liées à la crise actuelle et les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux qui en découlent notamment en matière d'emplois et de développement local appellent la Collectivité européenne d'Alsace à se mobiliser en tant que véritable acteur de proximité.

L'immobilier d'entreprise est un aspect prépondérant du développement des territoires. C'est un investissement non délocalisable et non-productif. Il convient donc d'être en capacité de proposer une offre adaptée tant en foncier, qu'en locaux et en dispositifs d'accompagnement.

Eu égard à la maille de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace, à ses compétences relatives à la solidarité des territoires et des enjeux de développement des territoires, une réflexion a été engagée en vue de solliciter d'une part la délégation des aides à l'immobilier d'entreprise auprès des 40 ECPI alsacien, et d'autre part, de mettre en place un nouveau dispositif d'aides aux investissements immobiliers des entreprises.

4. Soutien aux projets d'envergure et aux infrastructures aéroportuaires et portuaires

A l'instar de 2021, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra également son soutien aux projets d'envergure et aux infrastructures portuaires et aéroportuaires, dont notamment :

- **Le projet d'aménagement tri national 3Land** qui vise à coordonner le développement des rives du Rhin sur un périmètre d'environ 180 ha, à cheval sur Huningue, Weil-am-Rhein et Bâle. Ce projet consiste à transformer la zone industrielle et portuaire entre le pont Palmrain et le pont Dreirosenbrücke sur le plan économique et structurel pour en faire un nouveau quartier à l'échelle tri nationale. La construction d'un nouveau pont sur le Rhin entre la France et la Suisse constitue le symbole principal du projet tri national labellisé IBA 2020. Les conclusions de l'étude socio-économique sur ce projet sont attendues pour l'année 2022. Elles doivent apporter une aide à la décision quant à la réalisation de cet ouvrage. La question du maître d'ouvrage n'a pas encore été abordée. En 2022, une étude sur les mesures d'adaptation au climat devrait être formalisée. Une convention partenariale sera établie à cet effet.
- **L'étude prospective pour le développement économique et touristique en Alsace Centrale** lancée en 2021 par un groupement d'acteurs publics français (Etat, RGE, CeA, Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, Communauté de Communes du Canton d'Erstein) sous la coordination de l'ADIRA intégrant les atouts et les besoins du territoire et explorant les opportunités de développement de mobilités respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Elle vise à identifier les liens et les synergies entre les sites touristiques et économiques existants et les projets en cours afin d'optimiser les retombées touristiques et économiques sur l'ensemble du territoire et déterminer les enjeux d'un intérêt général partagé. Elle cherche également à faire émerger une stratégie d'aménagement et de développement et être préfiguratrice d'un véritable projet de territoire.

Le prestataire Ernst & Young a achevé la première phase de l'étude en novembre dernier (diagnostic dynamique et croisé, basé notamment sur une série d'entretiens avec les acteurs-clé du territoire pour une vision partagée et une mise en avant des enjeux stratégiques du territoire). En 2022, suite à la restitution de cette phase 1, la phase 2 (élaboration d'une stratégie de territoire sur un périmètre à affiner) et la phase 3 (définition du plan d'actions du territoire) devraient être réalisées successivement pour une finalisation et une restitution globale de l'étude prévue en juin 2022.

▪ **Les infrastructures aéroportuaires**

○ **Aéroport de Strasbourg-Entzheim**

Dans un contexte de forte concurrence aéroportuaire dans la Région du Rhin Supérieur, l'attractivité internationale, économique et touristique de Strasbourg et de l'Alsace nécessite une desserte aérienne efficace et bien connectée. Différents dispositifs, actés dans le Contrat Triennal Strasbourg Capital Européenne 2021-2023, concourent à renforcer l'accessibilité aérienne :

- L'exploitation de 3 lignes en obligations de service public (OSP) stratégiques en termes de correspondances (Amsterdam, Madrid et Munich) financées par l'Etat ;
- Un dispositif unique en France de compensation de la baisse de la taxe d'aéroport passagers (TAP), affectée au financement des missions régaliennes afin de créer une dynamique positive pour l'activité de la plate-forme et la rendre plus compétitive (financement porté intégralement par les collectivités, dont 1 210 000 € pour la Collectivité européenne d'Alsace en 2022). Dans le contrat triennal, la participation des collectivités n'est actée que pour l'année 2022 et une clause de revoyure est prévue pour adapter la suite du contrat par avenant afin de maintenir la compétitivité de l'offre tarifaire sur la plate-forme de l'aéroport par rapport à ses concurrentes proches en Allemagne et en Suisse.

Par ailleurs, pour soutenir le programme d'investissements de l'aéroport qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, des discussions sont en cours pour la recapitalisation sous forme d'apports en compte courant d'associés (ACC). L'Etat a déjà annoncé, lors de la venue du 1^{er} Ministre à Strasbourg le 11 décembre 2021, un apport de 12,8 M€.

Afin de préserver l'équilibre actuel entre l'Etat et les actionnaires locaux au sein de la SAS de l'aéroport de Strasbourg, l'Etat attend une participation des actionnaires à hauteur de 7,5 M€. Les discussions sont en cours pour ventiler le montant de l'enveloppe entre actionnaires. Les premières hypothèses de travail mentionnent un ACC de 2 M€ respectivement pour la Région Grand Est, la CeA et l'Eurométropole de Strasbourg. L'ACC de la CCI Alsace Eurométropole serait de 1,5 M€. Cet ACC devra être formalisé en 2022 afin de permettre à l'aéroport d'engager les travaux de réfection de la piste et de mise aux normes des systèmes de contrôle des bagages de soute.

Enfin, à plus long terme, l'aéroport devra réfléchir à l'adaptation de ses infrastructures à l'évolution des avions, notamment concernant les approvisionnements en bio-carburant et en hydrogène. Une étude d'opportunité financée par l'Etat sur le développement de l'aéroport et son rapprochement avec des aéroports voisins devrait être lancée en 2022 et abordera l'ensemble de ces problématiques.

○ **Aéroport de Colmar et aérodrome de Mulhouse-Habsheim**

La Collectivité européenne d'Alsace participe au développement de leurs infrastructures liées au tourisme et aux loisirs. En 2021, les participations de la collectivité ont concerné notamment la construction d'un nouveau hangar destiné au stationnement d'avions de loisir sur Colmar-Houssen et la préparation d'une étude d'aménagement pour l'accueil d'activités connexes à celles de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (réparation/entretien d'avions, formation, ...).

En 2022, l'accompagnement de ces deux structures sera poursuivi pour favoriser l'attractivité des territoires. L'aéroport de Colmar-Houssen prévoit de lancer un nouveau projet de construction de hangar qui s'étalerait sur deux ans et destiné à accueillir des avions de plus grande dimension que dans le hangar précédent inauguré en 2021. L'étude d'aménagement pour l'accueil d'activités connexes à celles de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (réparation/entretien d'avions, formation, ...) devrait être lancée.

▪ **Les infrastructures portuaires**

- **Le Port Autonome de Strasbourg (PAS)** : la Collectivité européenne d'Alsace est partenaire du Port dans ses réflexions actuelles autour de l'optimisation des dessertes routières et ferroviaires de ses différents terminaux conteneurs. Depuis le printemps 2021, le PAS a engagé des études pour l'extension du terminal multimodal sud pour un coût prévisionnel de 1,75 M€. Dans ce cadre, le PAS a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace en septembre 2021 pour un soutien financier (dossier suivi par la Direction des Infrastructures, Routes et Mobilités). 50 % du coût serait financé par les fonds européens, 20 % par l'Etat, 20 % en autofinancement et les 10 % restants pourraient être pris en charge à part égale par la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg.
- **Les Ports Mulhouse-Rhin** : la Collectivité européenne d'Alsace intervient, dans le cadre du CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, en soutien au projet d'aménagement de la plate-forme de Huningue gérée par la SEMOP Euro Rhein Ports. Cette structure a la charge de la gestion et de l'aménagement des infrastructures des trois concessions portuaires Ottmarsheim, Huningue et Ile Napoléon depuis le 1^{er} juillet 2021. Jusqu'à la fin des concessions, le 30 juin 2021, la CCI Alsace Eurométropole assurait l'exploitation des Ports Mulhouse-Rhin. En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace participera à la phase 2 du projet pour l'aménagement du terminal vrac de la plate-forme portuaire de Huningue.

▪ **Les plates-formes départementales d'activités**

Les 5 plates-formes qui maillent le territoire bas-rhinois (Dambach-la-Ville, Brumath, Saverne Martelberg, Thal-Drulingen, Port de Lauterbourg sous maîtrise d'ouvrage du Port Autonome de Strasbourg) sont des vecteurs de développement économique, d'attractivité et de création d'emplois. Les versements des aides de la Collectivité européenne d'Alsace se font au rythme de l'avancement des projets, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, sur appel de fonds des EPCI maîtres d'ouvrages.

La Collectivité européenne d'Alsace est engagée à hauteur de 69,4 M€ dont 15,2 M€ en subventions et 54,2 M€ en avances remboursables sans intérêt. Les engagements financiers font l'objet de contractualisations par conventions et avenants d'actualisations en fonction des situations d'avancement des projets.

Au 31 décembre 2021, 40,4 M€ ont déjà été versés aux 5 maîtres d'ouvrages, dont 8,2 M€ en subventions et 32,2 M€ en avances. Le remboursement des avances par les maîtres d'ouvrage envers la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvent à 17,7 M€ et le reste à rembourser à la CeA est de 14,5 M€.

▪ Le Parc des Expositions de Strasbourg

Les travaux du nouveau Parc des Expositions de Strasbourg, favorisant l'attractivité de Strasbourg, devraient s'achever en 2022. La Collectivité européenne d'Alsace pourra ainsi verser le solde de sa contribution financière à hauteur de 2 200 000 €.

5. Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Parmi les actions phares de 2021, on peut citer :

- L'ouverture à ses utilisateurs du nouveau bâtiment Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg, structure fédérative unique (UNISTRA/INSERM) qui regroupe 10 laboratoires publics de recherche médicale et en sciences du vivant et les unités de recherche, dans des locaux adaptés à la recherche translationnelle en biomédecine, du fondamental à l'appliqué ;
- La signature, le 9 mai 2021, du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023 proposant notamment la mise en place d'un Fonds « Recherche et Innovation » qui fonctionnera sur le modèle d'appel à projets de recherche fondamentale et appliquée afin d'ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, tout en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs.

En 2022, la dynamique engagée en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche sera poursuivie pour favoriser le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire, le rapprochement avec l'économie locale, notamment les dynamiques d'innovation au service des entreprises, l'émergence de projets partenariaux initiés dans le champ des compétences de la collectivité (prévention sanitaire, insertion, culture, promotion des langues régionales, etc.).

Les soutiens à l'enseignement supérieur et à la recherche s'inscrivent pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles conclues avec l'Etat.

L'année 2022 verra notamment la mise en œuvre du Fonds « Recherche et Innovation » du Contrat Triennal 2021-2023 avec une participation financière totale de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 1 M€. Une participation de la Collectivité européenne d'Alsace au Contrat de Plan Etat/Région 2021-2027 sera également étudiée.

En résumé, pour l'ensemble de la politique en faveur de l'attractivité, les inscriptions budgétaires sollicitées s'élèvent à :

- **En dépenses : 4 751 921 € de crédits de paiement et 400 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 3 928 661,02 € de crédits de paiement et 192 000 € d'autorisation de programme en investissement ;**
- **En recettes : 41 000 € de crédits en investissement.**

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021 en €	BP 2022 / BP 2021 en %	AP / AE variation
Dépenses de fonctionnement	5 466 398,00	4 751 921,00	-714 477,00	-13,07	400 000,00
Dépenses d'investissement	3 097 156,00	3 928 661,02	831 505,02	26,85	192 000,00
Total dépenses (A)	8 563 554,00	8 680 582,02	117 028,02	1,37	592 000,00
Recettes de fonctionnement	29 438,00	0,00	-29 438,00	-100	0,00
Recettes d'investissement	75 000,00	41 000,00	-34 000,00	-45,33	0,00
Total recettes (B)	104 438,00	41 000,00	-63 438,00	-60,74	0,00
Dépense nette (A-B)	8 459 116,00	8 639 582,02	180 466,02	2,13	592 000,00

B. Présentation des secteurs et des programmes rattachés à la politique en faveur de l'attractivité

1. Au titre de l'attractivité

Les crédits sollicités s'élèvent, en dépenses, à 3 226 421 € de crédits de paiement et 400 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 97 731 € de crédits de paiement en investissement. Un crédit de 41 000 € en recettes d'investissement.

Ces demandes correspondent aux dossiers suivants :

- en dépenses de fonctionnement :
- ADIRA : 2 162 107 € (P056O001)
- Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et durable (P056O014 et P056O036) :
 - Marque Alsace - déploiement d'une stratégie alimentaire : 500 000 €
 - CCI Alsace Eurométropole – soutien aux PFIL : 100 000 € (et une AE de 200 000 €)
 - CCI Alsace Eurométropole – plate-forme de Business sourcing : 150 000 €
- Marque Alsace – Artisan d'Alsace : 200 000 € (et une AE de 200 000 € - P056O035)
- Cotisations 2022 à différents organismes : 11 194 € (P056O029)
 - Aéro'Alsace : 150 €
 - Grand Enov : 300 €
 - CERC (Cellule d'Etude Régionale de la Construction) : 7 469 €
 - Fibois : 75 €
 - Consortium International des Voies Navigables et Multimodales : 2 000 €
 - Strasbourg Alsace Place Financière : 1 200 €
- Chambre de Consommation d'Alsace : 41 000 € (P056O016)
- Fond'Action Alsace : 10 000 € (P056O017)
- Fonds d'urgence pour les acteurs du tourisme et les activités de proximité : 17 120 € (P056O033)
- Etude territoire Alsace Centrale : 35 000 € (P056O030)

➤ en dépenses d'investissement :

- Fonds de soutien aux actions de proximité : 97 731 € (P056O033)

➤ en recettes d'investissement :

- Fonds de Garantie SIAGI : 41 000 € (P056O006).

2. Au titre des projets majeurs qui renforcent l'attractivité des territoires

Les crédits sollicités s'élèvent, en dépenses, à 2 212 000 € de crédits de paiement et 12 000 € d'autorisation de programme en investissement pour les dossiers suivants :

- Etudes d'aménagement pour le projet 3Land : 12 000 € (avec l'inscription d'une autorisation de programme de 12 000 € - P056O022)
- Parc des Expositions de Strasbourg PEX : 2 200 000 € (P058O001).

3. Au titre des infrastructures aéroportuaires et portuaires

Les crédits sollicités s'élèvent, en dépenses, à 1 278 000 € de crédits de paiement en fonctionnement et 577 730,02 € de crédits de paiement et une autorisation de programme de 180 000 € en investissement.

Ces demandes correspondent aux dossiers suivants :

➤ en dépenses de fonctionnement :

- Aéroport de Colmar-Houssen et aérodrome de Mulhouse-Habsheim : 68 000 € (P056O004)
- Amélioration de la desserte aérienne européenne de Strasbourg : 1 210 000 € (P048O007)

➤ en dépenses d'investissement :

- Aéroport de Colmar-Houssen et aérodrome de Mulhouse-Habsheim : 120 000 € (avec une AP de 180 000 € - P056O004)
- Ports de Mulhouse-Rhin : 455 000 € (P056O037)
- Port autonome de Strasbourg - Terminal de Lauterbourg : 2 730,02 € (P056O026) (solde d'une opération du CPER 2015-2020 - Aménagement et équipement du terminal à conteneurs de la PFDA de Lauterbourg (dossier indépendant du financement de la PFDA) - Subvention totale de 422 100 € - 3 acomptes versés pour un total de 419 369,98 €).

4. Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les crédits sollicités s'élèvent, en dépenses, à 247 500 € de crédits de paiement en fonctionnement et 1 041 200 € de crédits de paiement en investissement.

Ces demandes correspondent aux dossiers suivants :

➤ en dépenses de fonctionnement :

- NEUREX – Projet Inter-Neurone : 7 500 € (P055O008)
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) : 240 000 € (P055O005)

➤ en dépenses d'investissement :

- Projet STUDIUM (Learning center à Strasbourg) : 600 000 € (P055O009)
- Projet INSECTARIUM : 130 000 € (P055O007)
- Projet PAPS/PCPI (Pôle d'Administration Publique de Strasbourg et Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle) : 311 200 € (P055O010).

II. POLITIQUE EN FAVEUR DU TOURISME

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

Le tourisme occupe une place majeure dans l'économie alsacienne, dont il est un moteur. Il est un pourvoyeur d'emplois stratégiques et non délocalisables, et ainsi une source importante de développement pour l'ensemble des territoires alsaciens.

Avant la crise sanitaire, l'Alsace enregistrait :

- près de 23 millions de visiteurs dont 15 millions de touristes qui ont généré 31 millions de nuitées dont 14 millions de nuitées marchandes et 8,5 millions de nuitées étrangères,
- un chiffre d'affaires HT des entreprises touristiques alsaciennes de l'ordre de 2,5 milliards €,
- 40 000 emplois salariés et non-salariés soit près de 5,5 % des emplois salariés.

Impact de la crise sanitaire sur cette filière - estimations de l'Observatoire Régional du Tourisme (comparaison août 2020 à août 2019) :

Hôtels :

- fréquentation : - 74 %, essentiellement la clientèle étrangère,
- chiffre d'affaires : - 77 %,
- taux d'occupation : - 80 %,

Restaurants :

- fréquentation : - 66 %,
- chiffre d'affaires : - 65 %.

Les chiffres 2021 pour l'Alsace ne sont pas encore disponibles, mais, dans le Grand Est, les premiers chiffres annoncés, en hausse par rapport à 2020, sont les suivants :

- Le taux d'occupation hôtelier est en hausse de 9 points par rapport à l'été 2020.
- Les locations Gîtes de France enregistrent de beaux taux d'occupation tant en été que pendant la période hivernale.
- D'importantes hausses de l'activité des locations Airbnb et Abritel sont également relevées : en nuitées, l'été 2021 progresse de + 8 % par rapport à 2020 et l'activité a retrouvé le niveau de l'été 2019.

La Collectivité européenne d'Alsace entend se mobiliser pleinement aux côtés de son agence de développement touristique ADT, agir dans la proximité et soutenir les acteurs de cette filière pour leur permettre de renouer avec le chemin de la croissance mais aussi de relever les défis et les transformations qui les attendent, liés notamment à l'évolution numérique et à la transition écologique.

Un objectif d'autant plus fort avec la crise sanitaire et économique qui a touché le tourisme de plein fouet et l'oblige à se réinventer.

La Collectivité européenne d'Alsace coordonne la politique du Tourisme en lien avec les autres collectivités et les acteurs du Tourisme avec l'appui d'Alsace Destination Tourisme.

Après la crise et avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, les années à venir s'annoncent comme un terrain d'expérimentation ouvrant le champ des possibles et nécessitant adaptabilité, réactivité, efficacité et veille permanente.

1. Les faits marquants en 2021

➤ Stratégie de développement touristique pour la Destination Alsace

L'actuelle Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique pour la destination Alsace a été adoptée pour une mise en œuvre sur 2017-2021. Elle a permis :

- de consolider et d'élargir l'ambition touristique commune des deux Départements alsaciens, en anticipation de la création de la Collectivité européenne d'Alsace,
- de conforter les marqueurs forts des filières touristiques alsaciennes et des cibles-clientèles.

Elle s'est déclinée autour de :

• Six thématiques d'excellence :

- Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce (Vélo, randonnées, canoë ...)
- Prendre de la hauteur en Alsace (Massif des Vosges, quatre saisons...)
- L'Alsace prend soin de vous (bien-être, thermalisme)
- Savourez les étoiles et millésimes d'Alsace
- Vivre le fantastique des châteaux et citées fortifiées
- L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe (tourisme de mémoire, arts et traditions populaires, savoir-faire d'excellence)

• Cinq défis collectifs :

- Innover, adapter et réinventer l'offre ;
- Passer de l'information à la consommation ;

- Améliorer l'expérience client ;
- Assurer une meilleure diffusion des flux ;
- Garantir la qualité.

L'année 2021 devait marquer le lancement d'une nouvelle stratégie. Il avait été initialement décidé de confier l'accompagnement à l'élaboration de cette stratégie à un prestataire d'étude, dont la mission a démarré en juillet 2021.

Après réflexion et à la demande des élus, il a été décidé fin 2021 de résilier le marché et de poursuivre le travail engagé sur les 6 thématiques d'excellence et les défis arrêtés en 2017. Les élus souhaitent en effet reconduire la stratégie actuelle avec des adaptations qui permettront de déployer des actions opérationnelles favorisant l'attractivité des territoires et conjuguant la fidélisation des clientèles de proximité et la reconquête des clientèles nationales et internationales, dans une logique de relance et d'adaptation aux enjeux de développement durable.

➤ **Plan alsacien de rebond, solidaire et durable**

Le volet tourisme du plan rebond comporte 4 axes, pour lesquels les réflexions ont été entamées en 2021 et le contenu en cours de construction :

- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner les investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique et s'inscrivant dans le cadre d'une démarche écoresponsable : le contenu de l'AMI a été étudié et soumis pour avis aux élus Collectivité européenne d'Alsace, aux équipes en territoire et aux différents services de la Collectivité européenne d'Alsace en transversalité ;
- Incitation à la découverte des lieux insolites des territoires pour des escapades alsaciennes : en cours de réflexion ;
- Fonds d'investissement pour la digitalisation de l'offre touristique : travail en cours avec ADT ;
- Campagne de communication 2021-2023 de promotion de la « Destination Alsace » : cette campagne est portée par ADT en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière. En 2021, accompagnée par une agence conseil, ADT a élaboré un plan d'action communication en droite ligne avec la stratégie Relance initiée en 2020.

➤ **Alsace Destination Tourisme**

Née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ADT est le fruit d'une volonté interdépartementale de donner une impulsion nouvelle aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante à l'échelle de la Destination Alsace, associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

La Loi Alsace renforce le positionnement d'ADT, chargée « d'animer et de coordonner l'action des collectivités territoriales et des autres acteurs concernés ».

La nouvelle gouvernance d'ADT (AG et CA) a été installée en octobre 2021.

Les actions 2021 d'ADT ont notamment porté sur :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie touristique 2017-2021 et la réalisation de son bilan,

- la participation aux travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie touristique, pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace,
- l'ingénierie et l'expertise tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace ,
- l'appui dans la mise en œuvre des futures contractualisations de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires sur le volet tourisme, en collaboration avec les Référents Territoriaux Culture et Tourisme de la Collectivité européenne d'Alsace,
- l'engagement d'une réflexion pour renforcer sa collaboration avec les territoires définis par la Collectivité européenne d'Alsace,
- la participation à la construction de projets touristiques,
- la participation au plan rebond de la Collectivité européenne d'Alsace, co-construit avec les acteurs du territoire,
- la contribution à l'élaboration, à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques avec les professionnels et les organismes concernés ,
- l'animation et la coordination des actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

➤ **Signalisation touristique autoroutière**

La Collectivité européenne d'Alsace (travail transversal tourisme et routes), aux côtés d'ADT, a porté en 2021 deux dossiers importants relatifs à la signalisation touristique sur les autoroutes :

- Autoroutes haut-rhinoises A35 et A36 : dépôt du dossier des thèmes auprès de la Préfecture de Région, qui a rendu un avis à l'automne avec des demandes de modifications ; un nouveau dossier devrait être déposé début 2022 ;
- Grand Contournement Ouest de Strasbourg : les panneaux d'animation touristique et culturelle ont été posés le lundi 13 décembre 2021, au moment de l'ouverture du tronçon autoroutier et reprennent les thèmes suivants, fruits d'une large concertation :
 - Sens Nord – Sud :
 - ✓ Strasbourg, patrimoine mondial,
 - ✓ Le Kochersberg,
 - ✓ *Sites de Mémoire de la Bruche (pose prévue en janvier)*
 - Sens Sud – Nord :
 - ✓ Strasbourg, capitale européenne,
 - ✓ Le Rhin international.

2. Les orientations pour 2022

➤ **Adaptation de la stratégie de développement touristique pour la Destination Alsace**

Avec l'évolution des modes de consommation, l'intrusion des outils numériques, les effets de la dérégulation climatique, la sensibilité des citoyens à l'environnement et l'impact de la pandémie du Covid 19, les enjeux et les défis de l'actuelle stratégie touristique sont à réinvestir, voire, pour certains, à reformuler. Il conviendra de prévoir des adaptations liées au nouveau contexte pour continuer de garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristiques, avec pour objectif le renforcement de l'attractivité de la Destination Alsace.

La travail d'adaptation de la stratégie touristique sera mené par la CeA, en partenariat étroit avec ADT, les offices de tourisme et l'ensemble des acteurs touristiques.

➤ **Renforcement de la Destination Alsace**

En lien avec cette stratégie, l'année 2022 devrait permettre la mise en œuvre d'actions pour renforcer la Destination Alsace.

➤ **Alsace Destination Tourisme**

En 2022, le programme d'actions prévisionnel d'ADT est le suivant :

- Marketing, promotion et éditions :
 - Opérations de promotion (salons, workshops, événementiels)
 - Missions de prospection, démarchages et éducteurs
 - Opérations micromarchés et co-branding
 - Accompagnement de démarches collectives privées
 - Meet in Alsace
 - Editions et visuels
- Communication et relations presse :
 - Campagnes de communication
 - Supports institutionnels
 - Opérations événementielles : châteaux, slow up, gastronomie, ...
 - Accueil presse
- Projets numériques et réseaux sociaux :
 - Sites internet pro et ADT
 - Sites communs Alsace
 - Webmarketing
 - Ecosystème digital Massif des Vosges
- Démarches qualité, marques et labels :
 - Fleurissement
 - Classement meublés de tourisme, qualité tourisme des sites de visite, ...
 - Club des sites
 - Label accueil à vélo
 - Trophées du tourisme
 - Signalisation touristique autoroutière
- Thématiques prioritaires, diagnostic, conseil et accompagnement de projets
- Coopérations et réseaux de territoires :
 - Projets transfrontaliers et transnationaux
 - Navette des crêtes
 - Stratégie touristique Massif des Vosges
 - Col Attitude
- Mission Attractivité :
 - Animation du réseau
 - Système d'information touristique
 - Gestion de la relation client
 - Formation

Un travail sera engagé par la CeA en 2022 en vue de la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens avec ADT.

➤ Actions touristiques

Il est proposé de poursuivre le soutien :

- aux actions et animations touristiques, aux organismes et associations à vocation touristique,
- aux navettes touristiques : il est prévu un travail de diagnostic de l'offre et des besoins pour optimiser la destination Alsace,
- au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA), qui accompagne le développement touristique et culturel entre le Japon et l'Alsace,
- au SYMBIO, qui assure la gestion foncière du site formé par le Parc du Petit Prince, l'Ecomusée et le Carreau Rodolphe ; une étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement du site devrait être engagée, dans le cadre de la réflexion plus globale menée avec m2A et la Région Grand Est sur le territoire de l'agglomération mulhousienne.

Des évènements importants se dérouleront en 2022, lors desquels l'occasion sera donnée de faire briller la Destination Alsace :

- le salon international de l'agriculture à Paris,
- l'accueil d'une étape du Tour de France féminin en Alsace,
- la préparation de l'Edition 2023 de la Cérémonie de Révélation des Etoilés du Guide Michelin, dont l'Alsace sera le Territoire Hôte, avec une organisation portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant la signalisation touristique autoroutière sur l'A35 et l'A36 dans le Haut-Rhin, un nouveau dossier des thèmes sera déposé auprès de la Préfecture de Région, tenant compte de son 1^{er} avis. Le travail sur le graphisme des panneaux sera également engagé aux côtés des sites concernés.

La politique touristique s'inscrit dans les secteurs « Tourisme » (P059) et « Finances » (P017).

	BP 2021	BP 2022	BP 2022/ BP 2021 en €	BP 2022/ BP 2021 (%)	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	5 356 150,08	6 050 139,16	693 989,08	12,96%	500 000
Dépenses d'investissement	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	100,00%	100 000
Total dépenses (A)	5 356 150,08	7 150 139,16	1 793 989,08	33,49%	600 000
Recettes de fonctionnement	460 000,00	610 000,00	150 000,00	32,61%	
Total recettes (B)	460 000,00	610 000,00	150 000,00	32,61%	0
Dépenses nettes (A-B)	4 896 150,08	6 540 139,16	1 643 989,08	33,58%	

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 050 139,16 € et une autorisation d'engagement de 500 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 100 000 € et une autorisation de programme de 100 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 610 000 €.

B. Présentation des secteurs ou programmes

1. Secteur tourisme – P059

➤ En dépenses de fonctionnement

Pour 2022, il est proposé l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 6 050 139,16 € et une AE de 500 000 €.

- Stratégie touristique de la Destination Alsace : 20 000 €
Résiliation du marché : pénalités et indemnisation des premières prestations (Opération P059O012)
- ADT – soutien au fonctionnement : 4 188 993 € (Opération P059O002)
- Soutien aux actions et animations touristiques (Opération P059O001) : 487 075 €

Il est proposé la poursuite du soutien :

- aux actions de développement touristique à l'échelle de l'Alsace, du Massif des Vosges (dans le cadre de la stratégie touristique Massif des Vosges 2020-2022) et transfrontalière,
- à des actions et animations touristiques portées par des collectivités ou des associations.

Stratégie touristique Massif des Vosges	45 000 €
Valorisation du patrimoine castral	15 000 €
Opération « Alsace à vélo »	13 000 €
Navette des crêtes	19 000 €
Lignes touristiques (Fleckenstein, Haut-Koenigsbourg, Europa Park, Champ du Feu)	355 000 €
Folie'Flore	20 000 €
Forêt enchantée	10 000 €
Ouverture et animation du Chalet du Champ du Feu en été	3 000 €
Surveillance estivale du Mont Saint Odile	5 225 €
Dépenses directes	1 850 €
Total	487 075 €

- Navette Saint-Louis/EuroAirport : 67 821,16 € (Opération P059O004)
Une convention de partenariat a été signée entre Saint-Louis Agglomération (SLA), le Département du Haut-Rhin auquel la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée, m2A, la Région et la CCI pour la période 2019-2025.
- Soutien aux organismes et associations à vocation touristique (Opération P059O006) : 208 250 €.

Différents organismes et associations contribuent au développement du tourisme en Alsace, en cohérence avec la stratégie touristique et ses filières d'excellence. Il est proposé la poursuite de leur soutien.

Club Vosgien	98 650 €
Subvention aux associations du Haut-Rhin et Bas-Rhin : 63 650 €	
Subvention à la Fédération du Club Vosgien :	
- 25 000 € pour les 150 ans du Club Vosgien (conférences, chantiers participatifs, exposition, création d'un sentier mythique, soirée festive de clôture)	
- 10 000 € pour la communication coordination Alsace	
Gîtes de France	30 000 €
Clévacances	30 000 €
Sundgau, routes de la carpe frite	6 000 €
Ronde des Fêtes	6 000 €
Terre d'Est	36 600 €
Fédération des stations vertes	1 000 €
Total	208 250 €

- CEEJA – soutien au fonctionnement : 243 000 € (Opération P059O009)
Il est prévu de poursuivre le soutien au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) qui accompagne notamment le développement touristique et culturel entre le Japon et l'Alsace.
- SYMBIO – contribution statutaire au fonctionnement : 35 000 € (Opération P059O008)

Le SYMBIO est en charge de la gestion et du développement du site touristique formé par le Parc du Petit Prince, l'Ecomusée d'Alsace et le Carreau Rodolphe. Il porte près de 130 ha de foncier, dont 55 ha en pleine propriété et 75 ha en bail emphytéotique consenti par la commune d'Ungersheim jusqu'en 2079 et a contractualisé par bail privé les occupations de terrains.

La contribution financière de la CeA aux frais de fonctionnement administratif du SYMBIO est fixée par les statuts selon la clé de répartition suivante :

- 42 % pour la Région Grand Est,
- 42 % pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.
- Plan rebond – volet tourisme : mise en œuvre de l'axe « découverte des lieux insolites des territoires pour des escapades alsaciennes » : 100 000 € et une AE de 500 000 € (Opération P059O014)
- Autres actions de promotion touristique (Salon de l'agriculture 2022) : 200 000 € (Opération P059O016)
- Alsace, Territoire Hôte de l'édition 2023 de la Cérémonie de Révélation des Etoilés du Guide Michelin : 500 000 € (Opération P059O017)

➤ En recettes de fonctionnement

Une recette de 150 000 € est attendue pour la Cérémonie de Révélation des Etoilés du Guide Michelin (Opération P059O017).

➤ En dépenses d'investissement

Pour 2022, il est proposé l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 1 100 000 € et une AP de 100 000 € répartis comme suit :

- Renforcement de la Destination Alsace - mise en œuvre d'actions : 1 000 000 € (Opération P059O014)
- Autres actions de promotion touristique- Salon de l'agriculture 2022 : 100 000 € en crédits de paiement et 100 000 € en autorisation de programme (Opération P059O016).

2. Secteur finances – P017

➤ En recettes de fonctionnement

Une recette prévisionnelle estimée à 460 000 € devrait être recouvrée en 2022 grâce à la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (Opération P017O006).

III. POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

A. Présentation des grandes évolutions 2021 – 2022, ainsi que les objectifs 2022 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace

Les politiques agricoles et environnementales, la préservation des paysages alsaciens, ainsi que la protection contre les crues nécessitent le maintien des herbages et des prairies de fauche à chaque fois que c'est possible, et donc le maintien de l'activité d'élevage en Alsace. En 2022, au titre du soutien à l'élevage et aux filières courtes, l'abattoir alsacien de Cernay subira d'importants travaux de modernisation et de diversification sont programmés en 2022, de façon à ce que sa gestion se poursuive dans la cadre de la future délégation de service public.

A travers le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A), la Collectivité européenne d'Alsace apporte son expertise de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux. Elle accompagne les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène.

En ce qui concerne le domaine de l'eau, la Collectivité européenne d'Alsace doit se positionner en acteur stratégique à l'échelle alsacienne. L'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse validé fin 2021 sera signé début 2022, scellant ce partenariat et de consolidant la position de la Collectivité européenne d'Alsace, tout en ouvrant la porte à de nouvelles recettes au service de l'eau.

En matière de gestion hydraulique et patrimoniale des barrages, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite devenir l'acteur de référence avec une gestion unifiée des grands barrages (les ouvrages hydroélectriques EDF sur le Rhin). Les études sur le barrage de la Lauch sont en cours d'attribution pour une nouvelle maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de cet ouvrage destiné à être transféré à la Collectivité européenne d'Alsace après les travaux.

En matière d'environnement, à côté des actions récurrentes, notamment en matière d'Espaces Naturels Sensibles, pour lesquels la collectivité perçoit le produit d'une taxe affectée, la TAENS, deux sujets majeurs seront mis en œuvre : le déploiement progressif des brigades vertes et la poursuite du soutien à l'éducation à l'environnement. Riche d'une histoire de 30 ans, la Brigade Verte a vocation à se déployer progressivement sur l'Alsace. En considérant les intentions d'adhésion actuellement connues, les projections pour les années à venir prévoient le déploiement de la Brigade Verte sur une grande partie du secteur sud du Bas-Rhin.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constitue un réseau alsacien. Au sein de ce réseau, 10 Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) contribuent par leurs missions à l'animation de leur territoire d'action.

Dans le domaine de la transition énergétique, la collectivité souhaite structurer une stratégie globale de transition, appuyé par un COPIL politique ad-hoc, et portant sur l'ensemble des champs couverts par la collectivité (mobilité, patrimoine bâti, patrimoine véhicules, barrages et énergies renouvelables, après Fessenheim...). A titre d'exemple, le projet relatif au champ photovoltaïque de la piste déclassée de Munchhouse entre progressivement en phase concrète, suite à la signature d'un bail emphytéotique de location du terrain et avec le démarrage des travaux par la société Engie Green.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim, met en place une commission de suivi du démantèlement en son sein, afin de se pencher sur le projet de dossier de démantèlement et de proposer un programme d'expertises complémentaires.

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %	variation AP / AE
Dépenses de fonctionnement	9 778 100,50	10 305 000,50	526 900,00	5%	4 725 292,38
Dépenses d'investissement	11 325 200,00	13 253 133,46	1 927 933,46	15%	8 527 932,78
Total dépenses (A)	21 103 300,50	23 558 133,96	2 454 833,46	10%	13 253 225,16
Recettes de fonctionnement	22 957 500,50	18 681 699,50	-4 275 801,00	-23%	158 000,00
Recettes d'investissement	840 000,00	1 856 878,00	1 016 878,00	55%	995 578,00
Total recettes (B)	23 797 500,50	20 538 577,50	-3 258 923,00	-16%	1 153 578,00
Dépense nette (A-B)	-2 694 200,00	3 019 556,46	5 713 756,46	26%	12 099 647,16

B. Présentation des secteurs ou programmes

1. Agriculture :

La politique de l'agriculture regroupe l'ensemble des interventions de la collectivité en faveur de l'activité agricole, de l'aménagement de l'espace rural ainsi que les activités du Laboratoire Alsacien d'Analyse (L2A) et les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier.

a. Dépenses de fonctionnement

Ingénierie territoriale - CAUE (P060)

Le programme concerne le financement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) par le versement de 1 480 000 € de subvention de fonctionnement, permettant à cet organisme de réaliser ses missions. Cette dépense peut être affectée à l'emploi de la TAENS.

Aménagement foncier (P215)

Depuis 2006, les Départements doivent assurer la maîtrise d'ouvrage des études préalables et des opérations d'aménagements fonciers et prendre en charge les frais divers se rapportant à ces opérations.

Pour 2022 il est prévu l'inscription de 10 000 € de crédits de fonctionnement pour une nouvelle aide afin de soutenir la mise en œuvre du plan de formation de la compagnie des commissaires enquêteurs d'Alsace Moselle (5 000 €) et pour des opérations d'échanges d'immeubles ruraux ou forestiers (5 000 €).

Soutien au monde agricole (P216)

Divers organismes agricoles peuvent bénéficier d'une aide pour leurs actions qui concourent aux orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'alimentation locale, d'emploi agricole, de cadre de vie et de cohésion des territoires.

Pour ce faire, il est proposé d'inscrire 1 030 300 € de crédits de fonctionnement, dont 840 000 € pour la Chambre d'Agriculture d'Alsace, 150 700 € pour le soutien d'organismes agricoles et 39 600 € pour diverses cotisations dont notamment l'adhésion à l'association nationale des Départements « Agrilocal » pour la mise en place d'une plate-forme internet de transaction permettant l'achat de produits locaux, tout en étant conforme aux règles des marchés publics.

Abattoir de Cernay (P217)

Le soutien à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de notre aide dans le domaine agricole, conformément à la loi NOTRe et à ses dispositions dérogatoires.

A ce titre, l'abattoir départemental de Cernay est un outil indispensable. Sa gestion a été confiée à une société par actions simplifiées (SAS) par le biais d'une Délégation de service public (DSP) signée en juin 2014 pour une durée de 8 ans. Cette DSP doit être renouvelée en 2022. La maintenance des installations du ressort de la collectivité nécessite l'inscription de 40 000 € de crédits de fonctionnement.

Santé animale (P218)

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) apporte son expertise de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de la qualité de l'air intérieur et de la santé des végétaux. A ce titre il a fait preuve de son excellence pendant la crise sanitaire de 2020. Il accompagne aussi les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène (audits et conseil).

Les analyses réalisées en santé animale dans le cadre de la gestion du risque sanitaire sont ordonnées en partie par l'État et principalement par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), reconnu comme organisme à vocation sanitaire conformément à la gouvernance sanitaire mise en place depuis 2014.

Les tensions sanitaires nationales et mondiales en matière de zoonoses nécessitent plus que jamais d'exercer une forte vigilance sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage pour prévenir ces risques sanitaires susceptibles de menacer le territoire alsacien.

Pour mener à bien ses missions, le L2A, budget annexe de la collectivité, doit bénéficier à ce titre d'une subvention d'équilibre sur le budget général de 1 160 000 € en crédits de fonctionnement.

b. Dépenses d'investissement

Aménagement foncier (P215)

Il est proposé une inscription globale de 1 460 000 € de crédits de paiements nécessaires à la politique d'aménagement foncier en section d'investissement. Parmi ces opérations figurent notamment :

- Les aménagements liés au Contournement Ouest de Strasbourg (900 000 €) ;
- L'opération liée à la plateforme de Brumath Mommenheim (60 000 €) ;
- L'opération EMS « Rocade sud » Geispolsheim-Fegersheim (150 000 €) ;
- Diverses opérations d'aménagement foncier non-induite par la construction d'ouvrages (350 000 €).

Au total, une trentaine d'opérations d'aménagement foncier, concernant une cinquantaine de communes, sont en cours ou prévues en 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuivra également le subventionnement des échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Soutien au monde agricole (P216) :

Il est proposé d'inscrire 425 000 € de crédits d'investissement dont 125 000 € pour soutenir les investissements des exploitations agricoles, en complémentarité avec la Région Grand-Est et pour aider à l'entretien agroforestier des arbres têtards, richesse du patrimoine paysager rural et agricole.

Par ailleurs, 300 000 € de crédits alimentent le programme « Forêt d'avenir d'Alsace », dans le cadre du plan de relance en faveur des forêts des communes alsaciennes.

Abattoir de Cernay (P217) :

Il est proposé l'inscription de 2 435 000 € de crédits de paiement.

2 395 000 € concernent les travaux d'extension et de diversification des productions de l'abattoir qui doivent être terminés en juin 2022 et porteront principalement sur le changement du groupe froid, l'extension des locaux sociaux, l'agrandissement des chambres froides et la mise en place des locaux, permettant l'installation d'une unité de fabrication de viande hachée surgelée. Les 40 000 € restant concernent les investissements courants.

c. Recettes de fonctionnement

Une recette de fonctionnement de 32 000 € est attendue dans le cadre de la taxe d'usage de l'abattoir de Cernay (P217).

d. Recettes d'investissement

Une recette de 1 256 878 € de subventions est prévue pour 2022 pour financer une partie des projets liés à l'abattoir de Cernay (P217).

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021 en €	BP 2022 / BP 2021 en %	AP / AE variation
Dépenses de fonctionnement	3 524 300,00	3 720 300,00	196 000,00	6	0,00
Dépenses d'investissement	3 259 000,00	4 320 000,00	1 061 000,00	33	2 105 616,95
Total dépenses (A)	6 783 300,00	8 040 300,00	1 257 000,00	19	2 105 616,95
Recettes de fonctionnement	22 500,00	32 000,00	9 500,00	42	
Recettes d'investissement	80 000,00	1 256 878,00	1 176 878,00	1471	1 249 078,00
Total recettes (B)	102 500,00	1 288 878,00	1 186 378,00	1157	1 249 078,00
Dépense nette (A-B)	6 680 800,00	6 751 422,00	70 622,00	1	856 538,95

2. Politique de l'eau

La Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle important dans le domaine de l'eau à l'échelle alsacienne. De façon directe, en mettant à disposition des moyens d'ingénierie utilisés pour son propre compte ou pour le compte d'autres collectivités, par l'utilisation et la valorisation des ouvrages hydrauliques qu'elle possède et qu'elle gère ; de façon indirecte, via le financement d'opérations, le soutien à différents organismes, en particulier à « Rivières de Haute-Alsace » et aux syndicats mixtes de rivières dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre.

L'année 2022 verra la poursuite de grands investissements sur les barrages haut-rhinois (Kruth, Lauch), la finalisation des nouveaux SDAGE et PGRI pour la période 2022-2027, ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat via un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. D'autre part les travaux liés au canal de la Bruche se poursuivront, en particulier sur le barrage d'Avolsheim-Wolxheim. Quant aux travaux du canal de décharge de l'Ill à Mulhouse, ils seront achevés tout comme ceux liés aux engagements du Département du Haut-Rhin (antérieurement à 2018) en matière d'aménagement de rivières pour le compte des syndicats de rivières. Ces travaux pour compte de tiers sont en voie d'extinction mais ils génèreront encore, au moment de leur solde, des recettes par remboursement par les syndicats mixtes de rivières des dépenses avancées auparavant par le Département.

a. Dépenses de Fonctionnement

Opérations récurrentes eau (P222) :

Il est proposé une inscription globale de 1 510 540 € de crédits de paiements.

Les dépenses portent essentiellement sur les cotisations aux syndicats mixtes dont la Collectivité européenne d'Alsace est membres à hauteur de 1 180 000 €.

Les 330 540 € restant concernent les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace (250 000 €), les adhésions à « France Dignes », au Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI), à « France hydroélectricité » ou encore l'adhésion au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole et l'APRONA, association de protection de la nappe d'Alsace.

Enfin 10 000 € sont consacrés aux moyens de fonctionnement du SATESE.

b. Dépenses d'investissement

Opérations structurantes « eau » (P221) :

Il est proposé l'inscription de 5 349 133,46 € de crédits de paiements pour la réalisation de travaux sur les barrages, les autres ouvrages hydrauliques et les canaux dont la Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire.

Ces ouvrages sont importants de par leurs fonctions directes de stockage d'eau pour l'écrêtement des crues et de soutien d'étiage des cours d'eau, ainsi que par leurs fonctions indirectes de maintien en eau des milieux aquatiques en étiage, de recharge de la nappe, et de maintien de l'économie (industries) des vallées des Vosges alsaciennes ayant besoin d'eau en été.

800 000 € sont prévus pour finir le masque d'étanchéité amont du barrage de Kruth, 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux de confortement du barrage de la Lauch, travaux préalables au transfert de ce barrage de l'Etat à la Collectivité européenne d'Alsace en 2025.

Sur le canal de la Bruche le programme de travaux sur le barrage d'Avolsheim-Wolxheim constitue la part la plus importante de l'investissement avec un montant de plus de 4 000 000 €. Le reste se répartit entre la remise à niveau d'une prise d'eau, la réfection d'une écluse, des travaux à vocation écologique, des frais de maîtrise d'œuvre ainsi que des travaux préparatoires, réalisés en régie par le Parc Départemental d'Erstein.

Des travaux d'investissements récurrents, dits de maintenance semi-lourde, sur le canal du Rhône au Rhin déclassé et sur les barrages font l'objet d'une convention de mandat à « Rivières de Haute Alsace » et complètent l'enveloppe de travaux du programme.

Opérations récurrentes eau (P222) :

Ces autres dépenses d'investissement pour 30 000 € concernent l'investissement indirect : l'équipement du SATESE à hauteur de 20 000 € et une enveloppe de 10 000 € pour la préservation des ressources en eau.

Rivières (P223) :

Il est proposé d'inscrire 1 230 000 € de crédits pour les travaux en rivières.

Un montant de 1 000 000 € est encore prévu en 2022, pour solder les travaux effectués pour le compte de tiers, sur la base des engagements du Département du Haut-Rhin antérieurs à 2018. L'année 2022 devrait constituer la dernière année d'alimentation de cette ligne. L'entrée en vigueur du volet GEMAPI de la loi MAPTAM a mis fin à la détention de cette compétence par les départements, « Rivières de Haute Alsace » ayant pris totalement le relais du Département du Haut-Rhin.

Parallèlement, il est proposé d'inscrire 200 000 € au paiement des subventions des programmes de renaturation en cours. La Collectivité européenne d'Alsace continue à aider les travaux de réhabilitation des milieux liés au cours d'eau (renaturation, végétalisation, travaux continuité biologique, ...) ce qui inclut également le programme des travaux de bassins de rétention restant à réaliser suite aux événements orageux de 2018 (Fonds de solidarité mis en œuvre à l'époque). Les travaux de réhabilitation des milieux émarginent à la recette de la taxe d'aménagement TAENS.

Enfin 30 000 € sont proposés au titre des travaux contre les coulées de boues pour aider les collectivités à réparer les dégâts liés à de fortes crues comme celles que l'Alsace a connues en 2018.

Subventions eau (P239) :

Un montant de 50 000 € est prévu sur cette ligne de subvention aux collectivités pour l'assainissement, de sorte à pouvoir faire face aux demandes marginales des collectivités, suite à la fin (en 2015) des gros travaux de mise aux normes ERU (directive européenne de 1991) des ouvrages d'assainissement.

c. Recettes de fonctionnement

Les recettes sont celles apportées par l'Agence de l'Eau pour l'assistance technique eau/assainissement (SATEP/SATESE) exercée sur le territoire du Haut-Rhin, ainsi que les recettes provenant des redevances payées par les collectivités pour l'exercice de cette même activité, soit au total 90 000 € attendus en moyenne annuelle.

Cette activité d'assistance technique est l'un des volets d'ingénierie direct de la Collectivité européenne d'Alsace pour des usages externes comme internes à la collectivité.

d. Recettes d'investissement

Dans le cadre des travaux du barrage de la Lauch, un montant de 870 000 € a déjà été perçu en avance des participations de l'Etat au titre de la convention. Aucune nouvelle recette de l'Etat n'est attendue avant les travaux proprement dits. La recette déjà perçue constitue une avance couvrant des dépenses non encore réalisées.

Un retour des Syndicats Mixtes de rivières au titre des travaux effectués pour compte de tiers est attendu pour une recette à hauteur de 500 000 €. Le montant précis sera fixé au moment des soldes des marchés une fois toutes les dépenses et recettes connues et traitées.

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021 en €	BP 2022 / BP 2021 en %	AP / AE variation
Dépenses de fonctionnement	1 432 400,00	1 510 540,00	78 140,00	5	
Dépenses d'investissement	6 646 000,00	6 659 133,46	13 133,46	0,00	3 325 989,19
Total dépenses (A)	8 078 400,00	8 169 673,46	91 273,46	1	3 325 989,19
Recettes de fonctionnement	74 000,00	90 000,00	16 000,00	22	
Recettes d'investissement	600 000,00	500 000,00	-100 000,00	-17	-850 000,00
Total recettes (B)	674 000,00	590 000,00	-84 000,00	-12	-850 000,00
Dépense nette (A-B)	7 404 400,00	7 579 673,46	175 273,46	2	4 175 989,19

3. Environnement :

a. Dépenses de Fonctionnement

Préservation de l'environnement (P225) :

Il est proposé l'inscription de 2 796 160,50 € de crédits de paiement pour financer les différentes opérations de ce programme.

Ainsi, 1 243 200 € seront consacrés à l'éducation à l'environnement par l'intermédiaire de la cinquantaine d'associations qui constituent le réseau Alsacien d'éducation à l'environnement, fédérées autour de l'ARIENA. Ce réseau de 260 salariés fait bénéficier tous les ans à environ 250 000 personnes (scolaires, familles, salariés, seniors...), hors grand public (ce dernier est estimé à 120 000 personnes/an, sensibilisées sur un stand ou lors d'une exposition), de leurs activités pédagogiques, notamment en matière d'espaces naturels sensibles, d'alimentation et de circuits courts, de transition écologique et énergétique, etc.

C'est en particulier la mission des dix Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui ont un rôle d'animation sur leurs territoires d'action respectifs. Un 11^{ème} CINE, la Maison de la nature Bruche Piémont, pourrait émerger sur le territoire de la vallée de la Bruche et du Champ du feu. Il conviendra toutefois d'homogénéiser le subventionnement des CINE et de déterminer par territoire les enjeux prioritaires.

Il est par ailleurs proposé d'inscrire 140 000 € de crédits, pour l'opération soutien à la vie associative, et le maintien des partenariats développés de longue date auprès d'associations naturalistes. Elles concourent aux politiques menées par la Collectivité en matière de biodiversité, autour d'enjeux faunistiques et floristiques (inventaires, appuis techniques, expertises, ...).

300 000 € sont proposés au titre du soutien au Conservatoire des Sites Alsaciens qui gère, depuis plusieurs décennies, au moyen d'une convention, certains Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés de la Collectivité.

A noter que cette participation pourrait évoluer en fonction des choix que la Collectivité fera pour accompagner sa maîtrise foncière en matière d'ENS et la gestion des sites.

D'autre part, la gestion des 1 827 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité, nécessite un entretien régulier, des suivis naturalistes, la réalisation d'études et de plans de gestion, le soutien à divers partenaires (programme en faveur de la Cistude, migration des batraciens), des frais de garderie pour les massifs forestiers... Ces besoins donnent lieu à l'inscription de 200 000 € pour 2022.

Ces dépenses sont toutes éligibles à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

S'agissant de l'opération Grand Hamster : 432 960,50 € de crédits sont proposés. Ils correspondent à la part des crédits Interreg qui n'ont pas pu être reversés aux partenaires en 2021 et à la part envisagée en 2022 (90 620 €).

Les opérations liées au sujet « arbres » nécessitent l'inscription de 50 000 € qui financeront l'étude relative à la réalisation d'un schéma de desserte forestière à l'échelle de l'Alsace qui n'a pas pu être lancée en 2021. Elle est reprogrammée pour 2022, ainsi que la réflexion relative à la réalisation d'un film et d'un livre sur les arbres remarquables d'Alsace.

Par ailleurs, le soutien aux arboriculteurs sera maintenu dans le cadre du partenariat instauré de longue date, notamment en faveur des vergers traditionnels (travail d'animation et de sensibilisation important auprès de la population locale autour des vergers patrimoniaux, caractéristiques du paysage alsacien). Une réflexion est aussi entamée pour déployer l'opération « Sainte Catherine » à l'échelle de l'Alsace.

En ce qui concerne les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), il est proposé pour 2022 l'inscription de 230 000 €. Ces mesures contractualisées par les agriculteurs volontaires et portées ou financées par notre Collectivité ont vocation à maintenir des pratiques favorables à la biodiversité et créer des prairies pour les aménités que ces dernières offrent aux territoires.

Enfin, il est proposé de créer une opération spécifique : « Mesures Eviter, Réduire, Compenser » dédiée au financement des mesures compensatoires environnementales liées aux projets routiers réalisés par la Collectivité et financée à hauteur de 200 000 € en 2022. Ces crédits correspondent aux actions identifiées à ce jour. Il s'agit d'assurer une meilleure lisibilité et traçabilité de ces actions spécifiques prescrites par arrêtés préfectoraux. Elles portent notamment sur de la gestion de sites, de conventionnement avec le monde agricole dans les secteurs de présence du Grand Hamster et d'études liées à des engagements antérieurs de l'Etat, avant transfert à la Collectivité.

Ces montants sont susceptibles de progresser très fortement, notamment avec les projets à venir (déviation de Chatenois, liaison A4 à Lorentzen, ...) et la reprise des engagements des dossiers transférés de la DREAL (la gestion des mesures compensatoires liées au hamster de la VRPV et de l'A351). De plus ils s'inscrivent dans des durées longues (jusqu'à 50 ans).

Cadre de vie (P226) :

Le partenariat avec la Brigade Verte requière l'inscription de 1 600 000 € de crédits en 2022. La Brigade Verte a vocation à se déployer dans toute l'Alsace. La présence et le recul de 30 ans dans le territoire du Haut-Rhin met en exergue plusieurs facteurs clés pour offrir un service efficace et économiquement viable à la population et aux élus locaux. Ce déploiement nécessite la création de postes y permettant l'installation à chaque fois de 4 à 6 agents dans des territoires homogènes (enjeux sécuritaires et environnementaux, population, temps de déplacement...) afin de garantir la réactivité d'intervention. Par ailleurs, il faut compter environ 18 mois pour qu'un poste soit opérationnel (organisation du concours de garde champêtre, recrutement, formation et assermentation des agents). Pour les années à venir le déploiement de la Brigade Verte se fera vraisemblablement sur une grande partie du territoire Centre Alsace.

Pour mémoire, ce montant est éligible pour l'emploi de la TAENS à hauteur de 80 %.

La démarche GERPLAN requière l'inscription de 100 000 € de crédits incluant le déploiement de ces actions à Colmar Agglomération. L'évolution de la démarche et une future extension à l'ensemble de l'Alsace pourrait nécessiter ultérieurement l'ajustement de ces crédits. A noter que la stratégie de contractualisation portée par la Collectivité, pourrait conduire à engager de nouveaux GERPLAN. Ce développement augmentera progressivement l'enveloppe de fonctionnement pour la mise en œuvre des actions (communication/sensibilisation). Le déploiement de l'opération « jachères mellifères », par exemple, est prévu sur l'ensemble de l'Alsace en 2022. Les actions en faveur de la biodiversité sont éligibles à l'affectation de la TAENS.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre les nuisances dues aux moustiques, il est prévu l'inscription de 283 000 € de crédits. Les actions de lutte anti-nuisances ont été développées en 2021.

b. Dépenses d'investissement

Préservation de l'environnement (P225) :

L'opération « arbres » pour 80 000 € : couvre l'aide aux propriétaires (privés ou publics) d'arbres remarquables figurant dans l'inventaire de la Collectivité, l'achat d'arbres fruitiers dans le cadre du partenariat avec les fédérations des arboriculteurs, le déploiement de l'opération « Sainte Catherine » à l'échelle de l'Alsace et la poursuite au niveau Alsacien de l'opération « Une naissance, un arbre ».

Plusieurs acquisitions foncières au titre des ENS sont prévues et nécessitent l'inscription de 200 000 € : elles portent tout d'abord sur la concrétisation d'une importante opération de maîtrise foncière du Liebfrauenthal, en accord avec l'EPFL et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Cette action a été reprogrammée en 2022. D'autres acquisitions sont en cours (parcelles à Altenstadt, parcelles forestières à Sewen, ...). Elles nécessiteront, si elles devaient se concrétiser, un complément de crédit en DM1.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

Les crédits dédiés à l'éducation à l'environnement qui porte sur 35 000 € d'investissement, visent à soutenir les projets d'acquisition de matériel pédagogique des associations du réseau fédéré autour de l'ARIENA.

Ce budget est affectable à la TAENS à hauteur de 100 %.

Le volet « soutien à la vie associative » prévoit l'inscription de 95 000 € de crédits visant à soutenir les projets d'investissement (locaux, matériel...) portés par les associations partenaires de la Collectivité et le Conservatoire botanique d'Alsace (participation statutaire). Il y a lieu d'y inclure la subvention d'investissement de 30 000 € déjà votée en faveur de l'acquisition d'un bâtiment de bureaux pour l'ARIENA. Cette acquisition a pris du retard et est bloquée depuis le milieu de l'exercice 2021. La délibération prévoit bien que l'aide soit valable 3 ans.

Les 421 000 € de crédits inscrits pour les travaux de valorisations des propriétés ENS concernent la gestion des 1 827 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité et portent sur des travaux de renaturation, d'exploitation forestière, de réparation ou de changement d'ouvrages hydrauliques, de mise en place et de remplacement de panneaux signalétiques, d'aménagements permettant l'accueil du public, de mesures de sécurisation, d'interventions sanitaires, ...

Ces besoins seront sans doute amenés à diminuer au cours des prochaines années car les secteurs forestiers impactés par le scolyte auront été traités. Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

Enfin le volet investissement de l'opération « Eviter, Réduire, Compenser » prévoit l'inscription de 13 000 € de crédits. Les mesures compensatoires environnementales liées aux projets routiers réalisés par la Collectivité, concernent essentiellement de l'achat de terrains et des travaux de renaturation.

Cadre de vie (P226) :

Les crédits d'investissement consacrés à la démarche GERPLAN s'élèvent à 330 000 €. Ils sont en hausse de 10 000 € par rapport à l'exercice 2021 afin de :

- Poursuivre le soutien aux 365 communes engagées à ce jour dans la démarche,
- Soutenir en 2022 le lancement du GERPLAN de Colmar Agglomération (études préalables et premières mises en œuvre d'actions),

- Permettre un éventuel déploiement de la démarche à l'ensemble de l'Alsace, au rythme de 2 nouveaux GERPLAN par an de 2023 à 2025, soit environ 7 nouveaux EPCI engagés dans la démarche à l'horizon 2025 (études préalables + mise en œuvre d'actions).

Les actions en faveur de la biodiversité sont affectables en grande partie à la TAENS. Pour mémoire, 50 000 € de crédits concernant les ouvertures paysagères et ouvertures communales (AP), sont inclus dans l'enveloppe GERPLAN.

c. Recettes de Fonctionnement

Préservation de l'environnement (P225) :

Il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 15 100 000 € sur l'opération Taxe d'Aménagement (TAENS) qui se décompose en 2 parts :

- 15 000 000 € au titre de la perception de la TAENS, affectée pour couvrir la part reversée au CAUE et qui permet de couvrir les dépenses de la Collectivité en matière d'environnement et de biodiversité ;
- 100 000 € de produit de la vente de bois issus des parcelles propriétés de la CeA.

L'opération Grand Hamster prévoit une recette de 444 699,50 €. Elle se compose des appels de fonds respectivement pour 2021 et pour 2022 des crédits du projet Interreg. Au vu du calendrier l'appel de fonds de la tranche 2021, de 283 000 €, celle-ci n'a pu être récupérée. Elle est donc reprogrammée en complément des recettes FEDER attendues pour 2022, soit un total de 444 699 €.

d. Recettes d'investissement

Préservation de l'environnement (P225) :

Dans le cadre du partenariat entre la Collectivité et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les actions menées en termes d'acquisitions de milieux naturels, de travaux de renaturation et d'études (préalables aux travaux ou améliorant la connaissance) sont éligibles à un soutien financier estimé à 100 000 € au vu des projets identifiés à ce jour. Elles seront éventuellement abondées en DM1 et DM2 en fonction des projets qui pourraient émerger courant 2022.

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021 en €	BP 2022 / BP 2021 en %	AP / AE variation
Dépenses de fonctionnement	4 591 400,50	4 779 160,50	187 760,00	4	4 725 292,38
Dépenses d'investissement	1 270 200,00	1 174 000,00	-96 200,00	-8	2 221 226,64
Total dépenses (A)	5 861 600,50	5 953 160,50	91 560,00	2	6 946 519,02
Recettes de fonctionnement	20 046 000,50	15 544 699,50	-4 501 301,00	-22	158 000,00
Recettes d'investissement	160 000,00	100 000,00	-60 000,00	-38	596 500,00
Total recettes (B)	20 206 000,50	15 644 699,50	-4 561 301,00	-23	754 500,00
Dépense nette (A-B)	-14 344 400,00	-9 691 539,00	4 652 861,00	-32	6 192 019,02

4. Transition écologique :

Depuis la fermeture anticipée de la centrale de Fessenheim en juin 2020, l'enjeu de la transition énergétique est encore plus emblématique en Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace s'est fortement impliquée dans la transition énergétique de son territoire en animant les débats pour faire émerger des projets photovoltaïques, de méthanisation ou encore de production d'hydrogène décarboné. Elle développe et facilite le développement des énergies renouvelables. Des études et de l'ingénierie de projets favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire parfois dans des domaines d'avant-garde (électrolyse, méthanation, ...). Le développement des activités humaines et le maintien du tissu industriel de l'Alsace dépend fortement d'un approvisionnement énergétique durable.

Le dossier relatif au champs photovoltaïque de la piste déclassée de Munchhouse a progressé avec la signature du bail emphytéotique de location du terrain et du démarrage des travaux par la société Engie Green.

Le comité de pilotage sur les énergies renouvelables et ses groupes de travail se sont réunis périodiquement malgré le contexte de pandémie, avançant ainsi sur des sujets tels que la production d'hydrogène décarboné, la rénovation énergétique ou encore l'optimisation des réseaux.

En plus des réunions plénières de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Fessenheim, la commission de suivi du démantèlement se penche désormais sur le projet de dossier de démantèlement et sur la réflexion quant au programme d'expertises requises.

a. Dépenses de Fonctionnement

Transition énergétique et développement durable (P229) :

L'opération Alsace propre de nettoyage de la nature initiée dans le Haut-Rhin et menée depuis 40 ans prévoit l'inscription de 25 000 € de crédits. Elle mobilise chaque année les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations, les écoles et les prestataires dans le domaine des déchets. En 2022, elle sera étendue au SMICTOM d'Alsace Centrale avant d'être progressivement élargie à l'ensemble du territoire Alsacien.

Les opérations « ça turbine » et « le chalet des talents » requièrent l'inscription de 72 000 €. Les enjeux climatiques et le contexte post-Fessenheim fondent la Collectivité à œuvrer pour un territoire à énergie positive en 2030. L'événement « ça turbine » est une déclinaison de cet objectif, à la fois ferment et levier d'actions au service des territoires en transition. Il est proposé de renouveler cette opération en 2022 avec un budget de 62 000 €. Quant au « chalet des talents », interrompu pour des raisons sanitaires en 2019 et 2020, il pourrait être relancé en 2022 et permettre à des jeunes motivés de travailler et d'être force de propositions sur la question de la transition énergétique. 10 000 € sont proposés pour cette opération.

Le Département est chargé de l'animation et du suivi de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Fessenheim. Outre ses réunions d'échanges et d'information, la CLIS réalise des expertises techniques pour permettre l'amélioration continue de la sécurité de cette installation notamment dans le cadre du démantèlement à venir. Il est proposé d'inscrire 38 000 € en 2022, pour réaliser des études et couvrir les frais de fonctionnement de la commission.

Enfin, pour les opérations Développement durable, Energies renouvelables et Photovoltaïque industriel, il est proposé d'attribuer 160 000 € de crédits répartis de la façon suivante :

- L'extension à toute l'Alsace de la participation à « ATMO Grand Est » avec l'allocation d'un budget de 60 000 € à cet effet ;
- L'appui à nos partenaires des collectivités et de l'industrie pour des projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, de méthanation, d'utilisation de la géothermie profonde ou de combustibles solides de récupération (CSR), dans le cadre de l'après Fessenheim sera poursuivi avec l'attribution d'une enveloppe de 50 000 € pour la réalisation d'études dans le domaine du photovoltaïque industriel ou plus largement des énergies renouvelables ;
- L'inscription de 50 000 € pour un marché d'accompagnement à la réalisation du « Bilan des émissions de gaz à effet de serre » de la collectivité (obligation réglementaire), ainsi que, éventuellement, la réalisation d'une étude de sismicité dans le cadre du dossier de Stocamine.

b. Dépenses d'investissement

Transition énergétique et développement durable (P229) :

Pour inciter et faciliter la production d'énergies renouvelables et l'innovation sur le territoire alsacien, un nouvel élan doit être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace. Il est proposé d'inscrire 50 000 € pour la réalisation d'études permettant le développement des énergies renouvelables.

Le dossier relatif à la construction d'un champ photovoltaïque à Munchhouse avec une participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'exploitation de ce champ devrait être finalisé, entraînant la proposition d'une inscription budgétaire de 1 000 000€ ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 50 000€ pour initier des études dans ce domaine.

c. Recettes de fonctionnement

Transition énergétique et développement durable (P229) :

Dans le cadre de la convention qui lie EDF à la Collectivité européenne d'Alsace relative à la contribution d'EDF aux actions de la Collectivité dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, une recette d'un montant de 3 000 000 € est inscrite.

Il est également prévu le versement d'une participation de l'Autorité de Sureté Nucléaire à hauteur de 15 000 € dans le cadre des actions menées par la CLIS de Fessenheim.

Au total se sont donc 3 015 000 € de recettes de fonctionnement qui peuvent être inscrites au budget.

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021 en €	BP 2022 / BP 2021 en %	AP / AE variation
Dépenses de fonctionnement	230 000,00	295 000,00	65 000,00	28	
Dépenses d'investissement	150 000,00	1 100 000,00	950 000,00	6,33	875 100,00
Total dépenses (A)	380 000,00	1 395 000,00	1 015 000,00	267	875 100,00
Recettes de fonctionnement	2 815 000,00	3 015 000,00	200 000,00	7	
Total recettes (B)	2 815 000,00	3 015 000,00	200 000,00	107	
Dépense nette (A-B)	-2 435 000,00	-1 620 000,00	815 000,00	-33	875 100,00

Conclusion :

Le budget global 2022 en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions écologiques et climatiques s'élèverait à 39 388 855,14 M€ de crédits de paiements en dépenses et 21 189 577,50 M€ de crédits de paiement en recettes, soit une dépense nette de 18 199 277,64 €.

	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021 en €	BP 2022 / BP 2021 en %	AP / AE variation
Dépenses de fonctionnement	20 600 648,58	21 107 060,66	506 412,08	2	5 625 292,38
Dépenses d'investissement	14 422 356,00	18 281 794,48	3 859 438,48	27	8 819 932,78
Total dépenses (A)	35 023 004,58	39 388 855,14	4 365 850,56	12	14 445 225,16
Recettes de fonctionnement	23 446 938,50	19 291 699,50	-4 155 239,00	-18	158 000,00
Recettes d'investissement	915 000,00	1 897 878,00	982 878,00	107	995 578,00
Total recettes (B)	24 361 938,50	21 189 577,50	-3 172 361,00	-13	1 153 578,00
Dépense nette (A-B)	10 661 066,08	18 199 277,64	7 538 211,56	71	13 291 647,16

En conclusion et au vu de ce qui précède, je vous propose :

❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique en faveur de l'attractivité :

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 751 921 € et un total d'autorisation d'engagement de 400 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 3 928 661,02 € et un total d'autorisation de programme de 192 000 €,

- en recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 41 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique en faveur du tourisme :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 6 050 139,16 € et une AE de 500 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 100 000 € et une autorisation de programme de 100 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 610 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de l'Agriculture :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 720 300 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 4 320 000 € et un total d'autorisation de programme de 2 105 616,95 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 32 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 256 878 € et un total d'autorisation de programme de 1 249 078 €,

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de l'Eau,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 510 540 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 6 659 133,46 € et un total d'autorisation de programme de 3 325 989,19 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 90 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 500 000 € et un total d'autorisation de programme de - 850 000 €,

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de l'Environnement,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 779 160,50 € et un total d'autorisation d'engagement de 4 725 292,29 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 174 000 € et un total d'autorisation de programme de 2 221 226,64 €,
 -
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 544 699,50 € et un total d'autorisation d'engagement de 158 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 € et un total d'autorisation de programme de 596 500 €,

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de la Transition Ecologique,
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 295 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1°100 000 € et un total d'autorisation de programme de 875 100 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 015 000 € ,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY